

ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 59

Votants: 68 (dont 9 procurations)

N°38

OBJET:

ADHESION DE VICHY COMMUNAUTE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture

2 2 JUIN 2018

Publiée ou notifiée le : 22 JUIN 2018

Séance du 14 juin 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté — Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD -N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) - J. ROIG – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT - P. COLAS - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM, BOUREL - N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) -M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - G. MARSONI - C. DUMONT -M. CHARASSE -E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) - A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD - G. MAQUIN - C. GRELET (à partir de la délibération n°12) - C. MALHURET - E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ - JJ, MARMOL - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés:

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la loi N°2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles « MAPTAM »,

Vu la loi N°2017-1838 du 30 Décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Loire et notamment les modalités d'adhésion,

Considérant que la prise de compétence de Vichy Communauté en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations a eu lieu par transfert automatique des communes qui s'en sont ainsi trouvées dessaisies,

Considérant qu'une partie des communes du territoire de Vichy Communauté riveraines de l'Allier étaient d'ores et déjà représentées au sein de l'EPL par le biais du syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA),

Considérant que la ville de Vichy adhérait d'ores et déjà l'Etablissement Public Loire,

Considérant le soutien déjà effectif fourni par l'Etablissement Public Loire depuis plusieurs années à travers les diagnostics de vulnérabilité des entreprises, l'appui apporté à l'élaboration des plans Communaux de Sauvegarde ou encore à l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation,

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté d'adhérer à l'Etablissement Public Loire et d'y représenter ses communes membres, pour renforcer ce partenariat et bénéficier de l'appui qu'il peut apporter notamment en matière d'ingénierie et d'action :

- de prévention des inondations,
- de gestion équilibrée de la ressource en eau,
- de préservation et de gestion des zones humides,
- de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans les domaines précités,

Considérant que l'adhésion de Vichy Communauté à l'Etablissement Public Loire implique une cotisation annuelle, en lieu et place de celles assumées préalablement par ses communes membres (directement ou via le SICALA) dont le montant s'élèvera à environ 2 900 € par an, à services équivalents,

Considérant la nécessité de désigner deux représentants de Vichy Communauté au sein de l'Etablissement Public Loire, un titulaire et un suppléant,

Propose au Conseil Communautaire:

- De solliciter l'adhésion à l'établissement public Loire,
- De désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de l'Etablissement :
 - o M. Joseph Kuchna en qualité de titulaire
 - o Mme Evelyne Voitellier en qualité de suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,

le 14 juin 2018.

Les Membres du Conseil présents ont signé au registre.

Le Président Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION Nº 38 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018

Objet de l'acte : - ADHESION DE VICHY COMMUNAUTE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE Date de décision: 14/06/2018 Date de réception de l'accusé 22/06/2018 de réception : Numéro de l'acte: 14JUI2018_38 Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14JUI2018_38-DE Nature de l'acte : Délibération Matières de l'acte: 5.7 Institutions et vie politique Intercommunalite Date de la version de la 19/04/2017 classification: Nom du fichier: 38.pdf (99_DE-003-200071363-20180614-14JUI2018_38-DE-1-1_1.pdf)